



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Statut et conditions de travail des surveillants de prison

Question écrite n° 20538

Texte de la question

Mme Carole Grandjean interroge Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les projets en cours de son ministère concernant le statut et les conditions de travail des surveillants de prison. L'administration pénitentiaire compte plus de 41 000 agents dont près de 30 000 personnels de surveillance et 5 000 personnels des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP). La profession de surveillant de prison connaît actuellement de nombreuses difficultés et mouvements de protestations, notamment à la suite d'agressions dont ont été victimes plusieurs de ses personnels. Les revendications des syndicats de surveillants concernent notamment les questions de sécurité : inadaptation de certains équipements et notamment des gilets par-lames, règles relatives aux fouilles, présence d'équipe cynophile qui seraient plus efficaces que les portiques à ondes millimétriques. Concernant la question du recrutement des personnels et de l'attractivité du métier, se pose dans ce cadre, la question d'un recrutement dans la catégorie B de la fonction publique, d'un recrutement au niveau régional et de l'augmentation du nombre de passerelles entre les différentes fonctions publiques. Quant à la classification des établissements, se pose la question du regroupement des détenus pour terrorisme islamique dans des centres à sécurité renforcée dans lesquels des quartiers d'évaluation de la radicalisation seraient dotés de plus de moyens budgétaires. Aussi, au regard de toutes les difficultés évoquées par cette profession en crise, elle souhaiterait connaître l'état d'avancée des réflexions du ministère de la justice sur ces différents points.

Données clés

Auteur : [Mme Carole Grandjean](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20538

Rubrique : Lieux de privation de liberté

Ministère interrogé : [Justice](#)

Ministère attributaire : [Justice](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 juin 2019](#), page 5480

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)